

1325044

43

Quebec

1784.

ALMANACH

DE

QUEBEC,

POUR

L'ANNÉE

M, DCC, LXXXIV.

RES

AG

60

1784



598624

AY
414
A4
RES

9

A QUEBEC:

Chez GUILLAUME BROWN, sur la
Grande Côte.

EPOQUES pour l'Année 1784.

ON compte depuis la création du Monde
jusqu'à la venue de *Jesus Christ*, 4000
ans.

Depuis le Déluge universel jusqu'à présent,
4128 ans.

Depuis la Naissance de N. S. *Jesus Christ*,
1784.

Depuis la correction du Calendrier Grégo-
rien, 202 ans.

Et du Regne de GEORGE III. Roi de la
Grande-Bretagne, &c. 24 ans.

COMPOST ECCLESIASTIQUE.

Nombre d'Or,	18.	Epacte,	7.
Cycle Solaire,	1.	Lettre Dominic. D. C.	
Indiction,	2.	Lettre Martirologe G.	

FETES MOBILES.

Septuagésime le 8 Fevrier.

Cendres le 25 Fevrier.

Pâques le 11 Avril.

Rogations le 17, 18 et 19 Mai.

Ascension le 20 Mai.

Pentecôte le 30 Mai.

Trinité le 6 Juin.

Fête Dieu le 10 Juin.

Avent le 28 Novembre.

LES QUATRE-TEMES.

Les 3. 5. et 6. Mars.	Les 15. 17. 18. Sept.
Les 2. 4. et 5. Juin.	Les 15. 17. et 18. Dec.

LES DOUZE SIGNES du ZODIAQUE.

- ♈ Le Bélier, *Aries.*
 ♉ Le Taureau, *Taurus.*
 ♊ Les Gémeaux, *Gemini.*
 ♋ L'Écrivain, *Cancer.*
 ♌ Le Lion, *Leo.*
 ♍ La Vierge, *Virgo.*
 ♎ La Balance, *Libra.*
 ♏ Le Scorpion, *Scorpio.*
 ♐ Le Sagittaire, *Sagittarius.*
 ♑ Le Capricorne, *Capricornus.*
 ♒ Le Verseau, *Aquarius.*
 ♓ Les Poissons, *Pisces.*

LES SEPT PLANETES.

- | | |
|--------------|------------|
| ♄ Saturne. | ♀ Venus. |
| ♃ Jupiter. | ☿ Mercure. |
| ♂ Mars. | ☾ La Lune. |
| ☉ Le Soleil. | |

FIGURES des LUNAISONS.

- | | |
|---------------------|---------------------|
| ☾ Nouvelle Lune. | ☉ Pleine Lune. |
| ☾ Premier quartier. | ☾ Dernier quartier. |

Commencement des QUATRE SAISONS.

- Le Printemps le 19 Mars à 6h. 12m. Matin.
 L'Été le 20 Juin à 4h. 13m. Soir.
 L'Automne le 22 Septembre, à 5h. 48m.
 du Matin.
 L'Hiver 20 Decembre, à 10h. 11m. Soir.

ECLIPSES.

Il n'y aura cette Année qu'une ECLIPSE visible à QUEBEC, qui sera de Lune; elle commencera le 6 Mars à 11h. 44m. du Soir; elle sera totale, et ne finira que le 7 à 2h. du matin.

EXPLICATION du CALENDRIER.

La premiere Colonne contient les jours du Mois; la seconde les Fêtes; et la troisieme le Lever et Coucher du Soleil: Conséquemment la premiere ligne du mois de Janvier se lira ainsi: premier jour du Mois, — Circoncision, — le Soleil se leve à 7 heures 44 minutes, et se couche à 44 minutes avant 5 heures.

N. B. Dans la Colonne des Fêtes le mot *Vigile* ne désigne que l'Office, et non le Jeune ou l'Abstinence.

II ° La lettre **M** précédée de deux points signifie qu'on fait mémoire de quelques Saints.

41

JANVIER a xxxi Jours.

- ☉ Le 7 à 9h. 2m. du Matin.
 ☾ Le 15 à 11h. 40m. du Matin.
 ● Le 22 à 5h. 10m. du Matin.
 ☽ Le 29 à 1h. 19m. du Matin.

F E T E S.		L	O	C
Jo				
1	CIRCONCISION.	7	44	5
2	Octave Etienne, ..2M	7	44	5
3	Octave Jean, ..M	7	43	5
D	Octave Innocens.	7	42	5
5	De la Vigile. ..M	7	42	5
6	EPIPHANIE.	7	41	5
7		7	40	5
8		7	40	5
9		7	39	5
10		7	38	5
D	1. après l'Epiphanie, ..2M	7	37	5
12		7	36	5
13	Octave Epiphanie.	7	35	5
14	Hilaire, ..M	7	34	5
15	Paul Hermite, ..M	7	33	5
16	Marcel.	7	32	5
17	Antoine.	7	31	5
D	2. NOM de JESUS, ..2M <i>Naïss. de la Reine</i>	7	30	5
19	Canut, ..M	7	29	5
20	Fabien.	7	27	5
21	Agnès.	7	26	5
22	Vincent, et Anast.	7	25	5
23	Raimond. ..M	7	24	5
24	Timothee.	7	23	5
D	3. Conv. Paul, ..2M	7	21	5
26	Policarpe.	7	20	5
27	Jean Chrysoft. <i>P. Aug. Frederic né.</i>	7	19	5
28	Chaire St. Pierre à Rome, ..2M	7	17	5
29	François de Sales,	7	16	5
30	Martine.	7	14	5
31	Pierre Nolasc,	7	13	5

FEVRIER à XXIX Jours.

- ☉ Le 5 à 4h. 32m. Matin. ☉
 ☽ Le 13 à 6h. 15m. Matin. ☽
 ● Le 20 à 3h. 43m. du Soir. ●
 ☾ Le 27 à 6h. 19m. du Soir. ☾

Jo	F E T E S.	L O U
D 1	4. Solem. Purif.	7 12 5
2	PURIFICATION. ..M	7 10 5
3	Ignace. ..M	7 9 5
4	André Corfin.	7 7 5
5	Agathe.	7 6 5
6	du Dimanche 5me, ..M	7 4 5
7	Romualde.	7 3 5
D	SEPTUAGESIME.	7 2 5
9	Jean de Matha, ..M	7 0 5
10	Scholastique.	6 58 6
11	..M	6 57 6
12	..M	6 55 6
13	..M	6 53 6
14	De la Ste. Vierge, ..M	6 52 6
D	SEXAGESIME, ..M	6 50 6
16	..M	6 48 6
17	..M	6 47 6
18	Siméon de la Ville de Rome, ..M	6 45 6
19	..M	6 44 6
20	..M	6 42 6
21	De la Ste. Vierge.	6 40 6
D	QUINQUAGESIME. Solem Mathias.	6 39 6
23	Chaire St. Pierre à Anth. ..M	6 37 6
24	De la Vigile. Pr. Adol. Frédéric.	6 36 6
25	LES CENDRES.	6 34 6
26	Mathias, ..M	6 33 6
27	..M	6 31 6
28	..M	6 29 6
D	1 ^{er} Du CAREME,	6 27 6
	..M	6 25 6
	..M	6 23 6

M A R S a xxxi Jours.

- Le 6 à 10h 51m. du Soir. ○
 (Le 14 à 9h 54m. du Matin)
 ● Le 21 à 2h 27m. du Matin)
) Le 28 à 8h 39m. du Soir.)

Je	F	E	T	E	S.	L	O	C
1						6	25	6
2						6	24	6
3	4	Tems.				6	22	6
4		Casimire, ..2M				6	20	6
5	4	Tems.				6	19	6
6	4	Tems.				6	17	6
D	2	Du Carême, ..M				6	15	6
8		Jean de Dieu, ..M				6	13	6
9		Françoise, ..M				6	12	6
10	4	Martirs, ..M				6	10	6
11		Thomas d'Aquin, ..M				6	9	6
12		Grégoire, ..M				6	7	6
13						6	5	6
D	3	du Carême. Solem. Josèph.				6	3	6
15						6	2	6
16		Anniversaire Consecr. Evêque.				6	0	9
17		Patrice, ..M				5	8	7
18						5	7	7
19		Josèph, ..M				5	5	7
20						5	4	7
D	4					5	2	7
22		Benoist, ..M				5	0	7
23						5	4	7
24						5	4	7
25		ANNONCIATION, ..M				5	4	7
26						5	3	7
27						5	2	7
D		De la PASSION,				5	0	7
29						5	3	7
30						5	3	7
31						5	3	7

A V R I L a xxx Jours.

○ Le 5 à 2h. 20m. du Soir.

☾ Le 12 à 4h 40m. du Soir.

● Le 19 à 1h. 28m. du Soir.

☽ Le 27 à 7h. 37m. du Matin.

Jo	F E T E S.	L O C
1		5 34 7
2	N. D. de Pitié, ..M	5 32 7
3	François de Paule, ..M	5 30 7
D	RAMEAUX.	5 28 7
5		5 27 7
6		5 25 7
7		5 24 7
8	Jeudy Saint.	5 22 7
9	Vendredi Saint.	5 20 7
10	Samedi Saint.	5 19 7
D	PAQUES Octave.	5 17 7
12		5 15 7
13		5 14 7
14	..M	5 12 7
15		5 11 7
16		5 9 7
17	..M	5 7 7
D	QUASIMODO.	5 6 7
19	Idore.	5 4 7
20	Vincent Ferrier.	5 3 7
21	Anselme.	5 1 7
22	Sotere, &c.	5 0 7
23	George.	4 58 8
24	Léon.	4 57 8
D	2. Marc. Process. ..M	4 55 8
26	Clet et Marcellin.	4 54 8
27	Herménégilde.	4 52 8
28	Vital.	4 51 8
29	Pierre Mart.	4 49 8
30	Catherine de Sienne.	4 48 8

3

M A I a xxxi Jours.

- ☉ Le 5 à 2h. 21m. du Matin.
 ☾ Le 11 à 10h. 19m. du Soir.
 ● Le 19 à 1h. 3m. du Matin.
 ☽ Le 27 à 1h. 46m. Matin.
-

F E T E S.		L	O	C
Jo				
1	Philippe et Jacques.	4	46	8
D	3. Ste. Famille. Sol. Phil. ..M	4	45	8
3	Invent. Ste. Croix, ..M	4	43	8
4	Monique.	4	42	8
5	Pie V.	4	41	8
6	Jean Porte Latins. <i>Siège levé.</i>	4	40	8
7	Stanilas.	4	38	8
8	Apparit. Michel.	4	37	8
D	4 Grégoire Naz. ..M	4	35	8
10	Antoin, ..M	4	34	8
11	Athanasé.	4	33	8
12	Nérée, &c.	4	31	8
13		4	30	8
14	Boniface.	4	29	8
15	De la Ste. Vierge.	4	28	8
D	5	4	27	8
17	Rogat. Ubalde, ..M	4	25	8
18	Rogat. Venant,	4	24	8
19	Rogat. Pierre Celestin, ..2M	4	23	8
20	ASCENSION, Octave.	4	22	8
21	Bernardin, ..M	4	21	8
22		4	20	8
D	..M	4	19	8
24		4	18	8
25	Grégoire VII, ..2M	4	17	8
26	Philippe de Nery, ..2M.	4	16	8
27	Octave Ascension, ..M	4	16	8
28	Magdeleine de Pazzis, ..M	4	15	8
29	Jeune de la Vigile.	4	14	8
D	PENTECOTE, Octave.	4	13	8
31		4	12	8

J U I N a xxx Jours.

⊙ Le 3 à 11h. 49m. du Matin.

☾ Le 10 à 3h. 45m. du Matin.

☉ Le 17 à 1h. 39m. du Soir.

♃ Le 24 à 7h. 26m. du Soir.

Jo	F E T E S,	L	O	C
1		4	12	8
2	Jeune. 4 Tems. ..M	4	11	8
3	Roi GEORGE III. né.	4	10	8
4	Jeune. 4 Tems.	4	10	8
5	Jeune. 4 Tems.	4	9	8
D	'TRINITE', ..M	4	8	8
7	Norbert.	4	8	8
8		4	7	8
9	Prime, &c.	4	7	8
10	FETE-DIEU, Octave.	4	7	8
11	Barnabé, ..M	4	6	8
12	Jean à Facondo, ..2M	4	6	8
D	2. Antoine de Pade, ..2M	4	6	8
14	Basile, ..M	4	5	8
15	..M	4	5	8
16		4	5	8
17	OCTAVE Fête-Dieu.	4	5	8
18	Margueritte, ..M	4	5	8
19	Julienne, ..M	4	5	8
D	3. ..M	4	5	8
21		4	5	8
22	Paulin.	4	5	8
23	De la Vigile.	4	5	8
24	Jean Baptiste, Octave.	4	6	8
25		4	6	8
26	Jeune. Jean et Paul, ..M	4	6	8
D	4. Solem. Jean Bapt. ..M	4	6	8
28	Jeune. Léon, ..M	4	6	8
29	Pierre et Paul, Octave.	4	7	8
30	Com. Paul, ..2M	4	7	8

JUILLET a xxxi Jours.

- ☉ Le 2 à 7h. 26m. du Soir.
 ☾ Le 9 à 10h. 16m. Matin.
 ● Le 17 à 3h. 52m. Matin.
 ☽ Le 25 à 7h. 26m. Matin.

Jo	F E T E S.	L	O	C
1	Octave Jean Baptiste, ..M	4	8	8
2	Visitation, ..2M	4	8	8
3	<i>Cannicule commence.</i>	4	9	8
D 5.	..M	4	9	8
5		4	9	8
6	Octave Apôtres.	4	10	8
7		4	10	8
8	Elisabeth.	4	11	8
9		4	12	8
10	VII Freres Martirs.	4	13	8
D 6.	DEDICACE, Octave, ..M	4	13	8
12	Jean Gualbert, ..M	4	14	8
13	Anaclet, ..M	4	15	8
14	Bonaventure, ..M	4	16	8
15	Henry, ..M	4	17	8
16	N. D. du Mont Carmel, ..M	4	18	8
17	Alexis. ..M	4	18	8
D 7.	Octave Dedic. Solem. Jacques, ..2M	4	20	8
19	Vincent de Paul.	4	20	8
20	Margueritte.	4	22	8
21	Praxede.	4	23	8
22	Marie Magdeleine.	4	24	8
23	Apollinaire, ..M	4	25	8
24	De la Vigile, ..M	4	26	8
D 8.	Jacques. Solem. Anne, ..2M	4	27	8
26	Anne.	4	28	8
27	Pentaléon.	4	29	8
28	Nazaire, &c.	4	30	8
29	Marthe, ..M	4	32	8
30	Abdon et Sennen.	4	33	8
31	Ignace.	4	34	8
		4	36	8

A O U S T a xxxi Jours.

- ☉ Le 1 à 2h. 33m. du Matin.
 ☾ Le 7 à 7h. 15m. du Soir.
 ● Le 15 à 7h. 35m. du Soir.
 ☽ Le 23 à 6h. 24m. du Soir.

- ☉ Le 30 à 10h. 9m.
 du Matin.

F E T E S.		L	O	C
J ^o				
D	9. Pierre aux Liens, ..3M	4	37	8
2	Etienne.	4	38	8
3	Invent. Etienne.	4	40	8
4	Dominique.	4	41	8
5	N. D. des Neiges.	4	42	8
6	Transfiguration, ..M	4	44	8
7	Jeune. Caëton, ..M	4	45	8
D	10. Solem. Laurent.	4	47	8
9	Cyriac, &c. ..2M	4	48	8
10	Laurent Oétave.	4	49	8
11	..M <i>Cannicule fin.</i>	4	51	8
12	Claire, ..M	4	52	8
13	..M	4	54	8
14	Jeune. ..2M	4	55	8
D	11. ASSOMPTION, <i>Oétave</i> ..M	4	57	8
16	Hiacinte, ..2M	4	59	8
17	Oétave Laurent, ..M	5	0	7
18	..M	5	1	7
19		5	3	7
20	Bernard, ..M	5	5	7
21		5	6	7
D	12. Oétave Assompt. Sol. Barthel. ..2M	5	8	7
23	Philippe Benitié, ..M	5	9	7
24	Barthelemi.	5	11	7
25	Louïs.	5	12	7
26	Joachin, ..M	5	14	7
27		5	16	7
28	Augustin, ..M	5	17	7
D	13. Décol. J. Bapt. Sol. Louïs, ..2M	5	19	7
30	Rose de Lima, ..M.	5	21	7
31	Raimond Nonnat.	5	22	7

SEPTEMBRE a xxx Jours.

- ☾ Le 6 à 7h. 33m. du Matin.
 ● Le 14 à 0h. 3m. du Soir.
 ☽ Le 22 à 3h. 36m. du Matin.
 ○ Le 28 à 7h. 2m. du Soir.

Jo	F E T E S.	L	O	C
1	Giles, ..M	5	24	7
2	FETE DU SACERDOCE.	5	25	7
3	Etienne.	5	27	7
4	De la Ste. Vierge.	5	28	7
D	14. Solem. Nativ. SS. MM. Flavien &c.	5	30	7
6		5	32	7
7		5	33	7
8	NATIVITE'. Octave. ..M	5	35	7
9	..M	5	37	7
10	Nicolas Tolentin. ..M	5	38	7
11	..M	5	40	7
D	15. Nom de Marie. ..M	5	42	7
13		5	43	7
14	Exaltation Ste. Croix. ..M	5	45	7
15	4 Tems. Octave Nativ. ..2M	5	47	7
16	Corneil et Cyprien ..M	5	48	7
17	Jeune. 4 Tems. Stigmatés François. ..M	5	50	7
18	Jeune. 4 Tems. Thom. de Villeneuve. ..M	5	52	7
D	16. Janvier. Sol. Math. ..M	5	53	7
20	Eustache. ..M	5	55	7
21	Mathieu.	5	57	7
22	Maurice. GEORGE III. couronné.	5	58	7
23	Lin, ..M	6	0	6
24	N. D. de la Merci.	6	2	6
25	De la Ste. Vierge.	6	3	6
D	17. Sol. Michel, ..M	6	5	6
27	Côme &c.	6	7	6
28	Vincent.	6	8	6
29	Michel. Prs. Char. Augusta né	6	10	6
30	Jerôme.	6	12	6

OCTOBRE a xxxi Jours.

- ☾ Le 5 à 11h. 50m. du Soir.
 ● Le 14 à 4h. 8m. du Matin.
 ☽ Le 21 à 11h. 42m. du Matin.
 ☉ Le 28 à 5h. 37m. du Matin.

Jo	F E T E S.	L	O	C
1	Remi.	6	13	6
2	Anges Gardiens.	6	15	6
D 18.	Solem. Rosaire, ..M	6	17	6
4	François d'Assise.	6	18	6
5	Placide. &c.	6	20	6
6	Bruno.	6	22	6
7	Marc. ..M	6	23	6
8	Brigitte.	6	25	6
9	Denys. &c.	6	27	6
D 19.		6	28	6
11	François de Borgia.	6	30	6
12		6	32	6
13	Edouard.	6	33	6
14	Caliste.	6	35	6
15	Therese.	6	36	6
16	De la Ste. Vierge.	6	38	6
D 20.		6	40	6
18	Luc.	6	41	6
19	Pierre d'Alcantara.	6	43	6
20	Hedwige.	6	44	6
21	Hilarion. ..M	6	46	6
22		6	48	6
23	De la Ste. Vierge.	6	49	6
D 21.	N. D. de la VICTOIRE. ..M	6	51	6
25	Chrisante. &c. <i>Ina. GEO : III.</i>	6	52	6
26	Evariste. <i>.GEO : III. proclamé.</i>	6	54	6
27	De la Vigile.	6	56	6
28	Simon et Jude.	6	57	6
29		6	59	6
30	Jeune. De la Vigile.	7	0	5
D 22.	Solem. Simon, &c.	7	2	5

NOVEMBRE a xxx Jours.

- ☾ Le 4 à 7h. 34m. du Soir.
 ● Le 13 à 7h. 4m. du Soir.
 ☽ Le 19 à 7h. 24m. du Soir.
 ○ Le 26 à 6h. 35m. du Soir.

Jo	F E T E S.	L	O	C
1	TOUSSAINT, Octave,	7	3	5
2	Trépassés.	7	5	5
8		7	6	5
4	Charles, ..2M	7	8	5
5		7	9	5
6		7	11	5
D	23. ..M	7	12	5
8	Octave Toussaint, ..M	7	13	5
9	Dedic. Basilic. Sauv. ..M	7	15	5
10	André Avellin, ..M	7	16	5
11	Martin, ..M	7	17	5
12	Martin Pape.	7	19	5
13	Didace.	7	20	5
D	24.	7	21	5
15	Gertrude.	7	22	5
16		7	24	5
17	Grégoire Thaumaturge.	7	25	5
18	Dedic. Basilic. Pier.	7	26	5
19	Elisabeth, ..M	7	27	5
20	Jeune. Felix de Vallois.	7	28	5
D	25. Présentation. Solém. André, ..M	7	30	5
22	Cecile.	7	30	5
23	Clement, ..M	7	32	5
24	Jean de la Croix, ..M	7	33	5
25	Catherine.	7	34	5
26	Pierre d'Alexandrie.	7	35	5
27	De la Ste. Vierge.	7	36	5
D	De l'AVENT.	7	36	5
29	Messe de la Vigile, ..2M	7	37	5
30	André, ..M	7	38	5

D E C E M B R E a xxxi Jours.

- (Le 4 à 5h. 5m. du Soir.
 (Le 12 à 8h. 34m. du Soir.
 D Le 19 à 3h. 32m. du Matin.
 (Le 26 à 10h. 59m. du Matin.

Jo	F E T E S.	L O C
1		7 39 5
2	Bibiane, ..M	7 40 5
3	François Xavier, ..M	7 40 5
4	Pierre Chrisologue, ..2M	7 41 5
D	2. Solem. François Xavier, ..2M	7 42 5
6	Nicolas, ..M	7 42 5
7	Ambroise, ..M	7 43 5
8	CONCEPTION Oétave, ..M	7 43 5
9	..M	7 44 5
10	..2M	7 44 5
11	Damase, ..2M	7 45 5
D	3. ..M	7 45 5
13	Luce, ..2M	7 45 5
14	..M	7 46 5
15	Jeune. 4 Tems. Oétave Conception, ..M	7 46 5
16	Eusebe, ..M	7 46 5
17	Jeune. 4 Tems.	7 46 5
18	Jeune. 4 Tems.	7 46 5
D	4. Solem. Thomas.	7 46 5
20	Messe de la Vigile, ..M <i>p. c. jour.</i>	7 46 5
21	Thomas, ..M	7 46 5
22		7 46 5
23		7 46 5
24	Jeune. De la Vigile.	7 46 5
25	NOEL, Oétave.	7 46 5
D	ETIENNE, Oétave, ..M	7 46 5
27	JEAN, Oétave, ..2M	7 46 5
28	Innocens, ..3M	7 45 5
29	Thomas, ..4M	7 45 5
30	Du Dimanche dans l'Oét. ..4M	7 45 5
31	Silvestre, ..4M <i>Rebels defaits.</i>	7 44 5

OFFICIERS CIVILS de la PROVINCE
de QUEBEC.

Son Excellence FREDERIC HALDIMAND, Gouverneur et Commandant en Chef.

LES HONORABLES

HENRI HAMILTON, Ecuier, Lieutenant-gouverneur de la Province.

NICOLAS COX, Ecuier, Lient. gouv. de Gaspée.

JERU HAY, Ecuier, Lieutenant-gouverneur du Détroit.

PATRICE SINCLAIR, Ecuier, Lieutenant-gouverneur de Michilimackinac.

MEMBRES du CONSEIL LEGISLATIF.

Les Honorables.	Henri Hamilton, President,	Ecuiers.
	Hugues Finlay,	
	Thomas Dunn,	
	Jacques Cuthbert,	
	François Levesque,	
	Edouard Harrison,	
	Jean Collins,	
	Adam Mabane,	
	George Pownall,	
	George Allsopp,	
	La Corne St. Luc,	
	J. G. C. Delery,	
	Conrad Gogy,	
	Picotté de Bellestre,	
	Jean Fraser,	
	Henri Caldwell,	
	Jean Drummond,	
Guillaume Grant,		
Paul Roc St. Ours,		
François Baby,		
Joseph de Longueuil,		
Samuel Holland,		

Jenkin Williams, Ecuier, Greffier.

François Joseph Cugnet, Ecuier, *S. P. et Traducteur*.
 Mr. Pierre Mills, *Portier*. Nicolas Davis, *Messager*.

COMMISSAIRES *de la PAIX.*

Henri Hamilton,
 Hugues Finlay,
 Thomas Dunn,
 Jean Collins,
 Adam Mabane,
 Nicolas Cox,
 Gabriel Elzeard Taschereau,
 Arent Schuyler Depeyster,
 Godefroy Tonnancour,
 Henri Caldwell,
 Neveu Sevestre,
 Le Comte Dupré,
 Edouard Guillaume Gray,
 St. George Dupré,
 François Baby,
 Jenkin Williams,
 Pierre Panet,
 Jacques M^e Gill,
 Pierre Meziere,
 Pierre Guy,
 Thomas Scott,
 Jacques Finlay,
 Pierre Foretier,
 Jacques Stanley Goddard,
 Conrad Gogy,
 Roc St. Ours,
 Chevalier de Niverville,
 Joseph de Longueuil,
 Joseph Dechambault,
 Charles Lanaudiere,
 Jean Campbell,
 Alexandre Fraser,
 Pierre Stuart,

} Ecuiers.

Hertel de Rouville,
 Edouard Southouse,
 Patrice Sinclair,
 Jacques Lemoine,
 Jean Frazer,
 Guillaume Barr,
 Jacques Cuthbert,
 Jean Schank,
 R. B. Lernoult,
 Jean M'Comb,
 Felix O'Hara,
 Thomas Williams,
 George Davison,
 Jean Coffin, *Inspec. de Police à Quebec,*
 Benjamin Frobisher,
 Jehu Hay,

} Ecuiers.

Geo: Pownall, Ecuier, *Secrétaire et Greffier.*
 Le Chevalier T. Mills, *Receveur-général.*
 Guillaume Grant, Ecuier, *Deputé R. G.*
 Samuel Holland, Ecuier, *Arpenteur-général.*
 Jean Collins, Ecuier, *Deputé.*
 Picotté de Bellestre, Ecuier, *Grand Voier de Montréal.*
 M. Bellefeuille, Ecuier, *Grand Voier des Trois Rivieres.*
 Jean Renaud, Ecuier, *Grand Voier de Quebec.*
 C. Carleton, Ecuier, *Inspecteur des Forêts.*
 Lieut. Col. Campbell, *Surintendant des Sauvages.*
 T. Faunce, Ecuier, *Officier de Marine.*
 Capt. Jacques Frost, *Capitaine du Port.*
 R. Cumberland, Ecuier, *Agent Provincial.*
 J. Duval, *Inspecteur des Marchés à Quebec.*

C O U R D' A P E L S.

Le Gouverneur, Lieutenant-gouverneur, ou le
 Juge en chef, avec cinq ou plus des Membres
 du Conseil (les Juges qui auparavant ont en-
 tendu et décidé la cause exceptés)

} Juges.

Ja: Shepherd, Ecuier, *Greffier.*

COUR SUPREME.

Les H. { A. Mabane, } Ecuiers, Commissaires pour
 { T. Dunn, } faire les fonctions du Juge
 { J. Williams, } en chef.
 Jas. Monk, Ecuier, Avocat-général.
 J. Williams, Ecuier, Solliciteur-général.
 Wm. Pollock, Ecuier, Clerc de la Couronne.
 Mr. D. Gallwey, Interprète.

COUR DE VICE-AMIRANTE.

P. Livius, Ecuier, L. L. D. Juge.
 D. Lynd, Ecuier, Greffier.
 Mr. L. Smith, Maréchal.

DISTRICT DE QUEBEC.

COUR des PREROGATIVES.

Les H. { A. Mabane, } Ecuiers, Juges.
 { T. Dunn, }
 { P. Panet, }
 R. Murray, Ecuier, Greffier de la dite Cour.

COUR des PLAIDOIERS-COMMUNS.

Les H. { A. Mabane, } Ecuiers, Juges.
 { T. Dunn, }
 { P. Panet, }
 D. Lynd, et P. L. Panet, Ecuiers, Greffiers.
 Ja: Shepherd, Ecuier, Sheriff.
 D. Lynd, Ecuier, Coroner.
 D. Lynd, Ecuier, Greffier de la Paix.
 M. J. Brown, Cricur.

DISTRICT de MONTREAL.

COUR des PREROGATIVES.

Les H. { J. Fraser, } Ecuiers, Juges.
 { E. Southouse, }
 { H. de Rouville, }

COUR DES PLAIDOIERS-COMMUNS.

Les H,	{	J. Frazer,	}	Ecuiers, Juges.
		E. Southouse,		
		H. de Rouville,		
		J. Burke;—Lepailleur,		Ecuiers, Greffiers d'icelles.
		E. G. Gray,		Sberiff.
		J. Burke,		Ecuier, Coroner.
		J. Burk,	}	Ecuiers, Greffiers de la Paix.
		—Lepailleur,		

Séances des Cours de Justice dans la Province de Québec.

COUR D'APPELS.

Le premier Lundi de chaque mois pendant toute l'année, et continue à sieger chaque mois tant que l'affaire portée devant elle l'exige.

COUR DU BANC DU ROI.

Dans la ville de Québec, se tient le premier Mardi du mois de Mai, et le premier Mardi du mois de Novembre. Dans la ville de Montréal, le premier Lundi de Mars, et le premier Lundi de Septembre.

Deux Cours de Plaidoiers-communs, l'une pour le District de Québec, l'autre pour celui de Montréal.

Siégent au moins un jour chaque semaine dans chacune des dites Villes respectivement, pour la décision des Causes dont la valeur en litige excède Dix Livres Sterling; et un autre jour chaque semaine, pour la décision des Causes dont la valeur en litige est de Dix Livres Sterling ou au-dessous. Ces deux Cours continuent ainsi leurs séances toute l'année; à l'exception de trois semaines dans le tems des sémences, un mois dans celui de la recolte, et quinze jours à Noël et à Pâques; à l'exception aussi des vacances fixées par les Juges pour faire leurs tournées deux fois par an dans leurs districts respectifs.

*Cours de Séances générales de Quartier de la Paix,
à Québec et à Montréal.*

Se tiennent les seconds Mardis des mois de Janvier,
d'Avril, de Juillet et d'Octobre, tous les ans.

Liste des NOTAIRES en la Province de Québec.

Pour la PROVINCE	{	Jean Antoine Panet,
		M. A. Berthelot d'Artigny,
		Jacques Pinguet,
		Charles Stuart,
		Louis Desbenaux,
		Jean Baptiste Badeau,
		François Dominique Rousseau,
		Jean Cherie,
		Edward William Gray,
		Pierre Meziere,
		Simon Sauguinet,
		Pierre Landricve,
		Pierre Louis Panet,
Antoine Foucher,		
A. Dumat,		
A. Davidson,		
T. Walker.		

DISTRICT de QUÉBEC.

Pour le District,	— L. Robin.
Pour les paroisses de Beaumont, St. Charles, S. Vallier, Berthier, S. Fran- çois, S. Pierre, et S. Thomas,	} J. Rivierin.
Les paroisses de Cap St. Ignace, l'Islet, St. Jean et St. Roc,	} L. C. de Conscient dit St. Aubin.
Cap St. Ignace, St. Jean, l'Islet, St. Roc, S. Anne, Riviere Ouelle, Ka- mouraska, et les autres paroisses au-dessous,	} Louis Cazes.
St. Ange Gardien, Chateau Riché, S. Anne, S. Joachim, S. Ferreol, et les paroisses de l'Isle d'Orleans,	} Antoine Crespin.

Chateau Riché,	<i>A. Crepin, junr.</i>
La Petite Riviere, la Baye St. Paul, les Eboulemens, l'Isle aux Coudres et la Malbaye,	} <i>Jean Neron.</i>
Ste. Marie, St. Joseph, St. François, N. Beauce, paroisses Pointe Levy, St. Nicolas, les paroisses de l'Isle d'Orleans et celles de la Seigneurie de Beauport et Gauderville,	
Paroisses de Charlesbourg, Lorette et St. Augustin,	} <i>J. Bte. Panet.</i>
Pointe aux Trembles, les Ecureuils, Jacques Cartier, Deichambault et Grandines au Nord du fleuve, et pour Ste. Croix et Lotbiniere au Sud du dit fleuve,	} <i>Jean Perrault.</i>
S. Anne, Batiscan, Champlain, et Cap la Madelaine du côté du Nord du fleuve, et pour St. Jean, St. Pierre les Becquets et Gentilly, au Sud du dit fleuve,	
Kamouraska, Rimouski inclusive,	— <i>Jacques Colin.</i>

DISTRICT de MONTREAL.

Ville et District de MONTREAL,	}	<i>Jean Delisle,</i>
		<i>François Le Gony,</i>
		<i>Jean Gerbrand Beck,</i>
		<i>Antoine Grizé,</i>
		<i>Louis Joseph Souprat,</i>
		<i>Mathurin Bourvet,</i>
		<i>Bartbelimi Faribault,</i>
		<i>Monfr. Maillet,</i>
		<i>Edme Henry, et J. Burke.</i>
Riviere Chambly,		<i>Marin Jébanne.</i>
Varenes, Vercheres et Contrecoeur,		<i>P. C. Duvernay.</i>
Seigneurie de la prairie la Madelaine		<i>Pierre Lalanne.</i>
Baie de Nicolet, St. François, Ya- maska et Sorel,	}	<i>Antoine Robin.</i>

Isle Jesus, Terrebonne, la Chenaye,	} Jacques Dufaut	
Mille Isles et Riviere du Chêne,		
Soulange, Vaudreuil, Isle Perrot,	} Joseph Gabrion.	
Chatcauguay et Ste. Anne,		
Seigneuries de Rouville, De Lorme,	} C. E. le Têtu.	
Belœil et St. Charles,		
L'Assomption et dépendances,	— Saupin.	
Boucherville,	François Racicot.	
Boucherville,	L.L. Abalon, fils	
Pour les paroisses au Sud du fleuve,	} Mich. Gaucelin	
de Chateauguay à Sorel, la baronie		} Gaucher.
de Longueuil incluse, mais la seigneurie de Belœil exceptée,		
Machiche, Riviere du Loup, et la	} B. Le Roy.	
Pointe du Lac,		
St. Ours, St. Denis et St. Charles,	} Charles Porlier.	
Riviere Chambly,		

OFFICIERS de la DOUANE dans
la Province de QUEBEC.

THOMAS AINSLIE, Ecuier, Collecteur.	
Thomas Scott, Ecuier, Contrôleur.	
Mr. Lauchlin Smith,	} Visiteurs.
Mr. Peter Mills,	
James Todd,	} Commis.
William Carey,	
Phillip Loch, Ecuier, Inspecteur à Montréal.	
Mr. J. G. Boek, Visiteur à ditto.	
Felix O'Hara, Ecuier, Député-collecteur à Gaspé.	

OFFICIERS du BUREAU de la POSTE.

HUGH FINLAY, Ecuier, Co-député Directeur-général de la Poste pour le District du Nord de l'Amérique Septentrionale, et Directeur de la Poste dans la Province de Quebec.
Edward William Gray, Ecuier, Député à Montréal.

Mr. Samuel Sills, Député aux Trois-Rivieres.
Mr. Louis Aimé, Député à Berthier.

N. B. Le Courier part de Québec, et de Montréal tous les Lundis et Jendis à quatre heures après midi, et arrive aux dits endroits tous les Mercredis et Samedis, si le tems le permet.

Taxe des Prix à paier, et Distances de POSTE en POSTE entre Québec et Montréal.

Noms des Maitres de Poste et des endroits de relais.	Distance en lieues.	Taxe d'Été.	Taxe d'Hiver.
De Québec chez (a) Voyer à la vieille Lorette	3	7 6	
De Voyer chez Gingras à S. Augustin	3 et demie.	3 6	
De Gingras chez Grenier à la Pointe aux Trembles,	1 et demie.	1 6	
De Grenier chez Dubuës à ditto,	2	2	
De Dubuës à la Riviere de Jacques Cartier,	2 et demie.	2 6	
De Dubuës chez Godin, en-de-ça de la riviere,	2		2
De Godin chez Marcot à Cap Santé,	2 et demie.		2 6
De Pichay à l'ouest de Jacques Cartier, chez Marcot,	2		2

(a) Le premier relais suivant la loi est taxé à 5s. les Juges de Paix dans leurs séances en considération de la cherté des fourages et des mauvais chemins, l'ont augmenté à 7s6. Voyer n'a droit de demander suivant la loi que 3s. pour mener en ville, mais tout le monde lui en paie quatre, pour les raisons sus-mentionnées.

Noms des MAITRES de POSTE et des endroits de relais.	Distance en lieues.	Taxe d'Hiver.	
		l. d.	s. d.
De Marcot chez (b) Belisle à De- chambault, - - - 3	Lieues.	3	
De Belisle chez Rolet aux Grondines, 2 et demie		2	6
De Rolet chez (c) Boisvert bout de l'Ouest des Grondines, - - 2		2	
De Boisvert à la Riviere de Ste. Anne 2		2	3
De Joseph Goin Maitre de Poste à Ste. Anne, N. B. Une très bonne maison, bons lits, et des gens obligeans. Il mene seulement en descendant chez Boisvert. 2			
De (d) Perin du côté de l'Ouest de la riviere Ste. Anne, chez Guil- lette à Batiscan, - - - 2		2	3
De Goin au côté de l'Ouest de la ri- viere de Batiscan chez Brunel, 2		2	
De Brunel à Champlain chez Lacroix 2 et demie.		2	6
De Lacroix chez (e) Rocheleau au Cap la Madelaine, - - - 2		2	

(b) C'est une très bonne maison. on y trouve d'excellens lits.

(c) Boisvert traverse la riviere Ste. Anne en hiver, et même jusques chez Perin. En descendant de Montréal le relais se prend chez Joseph Goin à Ste. Anne, qui a une bonne maison chaude et des lits très propres, les bêtes sont obligeans; c'est une très bonne couchée où l'on peut avoir le meilleur Thé et Caffé pour déjeuner.

(d) Perin traverse la riviere de Batiscan sur la glace en hiver, et s'arrête chez Goin.

(e) La maison de Rocheleau, au Cap, est une des meilleures qu'on trouve sur toute cette route, et un très bon endroit pour y arrêter.

Noms des MAITRES de POSTE et des endroits de relais.	Distance en lieues.	Taxe d'Été.	Taxe d'Hiver.
De Rocheleau chez Brown aux trois Rivieres, - - - - -	Lieues. 2 et demie.	2 6	6
La plupart des voyageurs pré- ferent d'aller ce relais par eau, la taxe pour une ou deux personnes est 2/6.			
De (f) Brown chez Panneton à la Pointe du Lac, - - - - -	3	4	
De Panneton chez Le Sieur à Ma- chiche, - - - - -	3	3	
De Le Sieur chez Forbes à la Riviere du Loup, - - - - -	3	3	
De Forbes, chez (g) Belair, à Mas- kinongé, - - - - -	2	2	
De Belair chez Lavanture à Neu- yorque - - - - -	3 et 1 quart	3 3	
De Lavanture chez Généreux à Berthier - - - - -	4	4	
De Généreux chez (h) Lafontaine à Dautray, - - - - -	2 et demie.	2 6	
De Lafontaine chez Robillard à la Valtrie, - - - - -	3 et demie.	3 6	
De Robillard chez (i) Larche à St. Sulpice, - - - - -	2 et demie.	2 6	

(f) Une très bonne auberge et de bons lits.

(g) Une bonne maison et de bons lits.

(h) Un très bon endroit pour coucher.

(i) Larche traverse la riviere en hiver chez Dubreuil,
au bout de l'isle de Montréal, et on lui paie 2/6.

Noms des MAITRES de POSTE et des endroits de relais.	Distance en lieues.	Taxe d'Ét.		Taxe d'Hier.
		f. d.	f. d.	
De Larche chez Deschamps à Re- pentigny - - - - - 2	Lieues.	2	2	6
De Dubreuil bout de l'Isle de Mon- tréal, chez (k) Poitras à la Pointe aux Trembles, - - - - - 2 et demie.		2	6	
De Poitras à Montréal, - - - - - 3		5		

N. B. Ceux qui préfèrent de voyager dans leurs propres voitures paieront 4 sols par lieue en sus de la taxe, lorsqu'ils ne seront menés que par un cheval, et un demi ébelin par chaque cheval lorsqu'ils en prendront plus qu'un.

Maisons de Poste depuis Montréal jusqu'à St. Jean, et de là à Sorel, établies en Juillet, 1780.

PAROISSES.	Maitres de Poste.	prix f. d.	Distance Supputée, Lieues.
Traverse de Mont- réal dans un Ba- reau au côté opo- sé, et marche de là à † Longueuil.	Boutheiller	—	1 tiers
Chambly - - - - -		4 6	4 et demie
St. Jean - - - - -	Richard Gill	4	4
De Chambly à Belœil	Capt. Foisy	4	4

(k) En considération des mauvais chemins entre la maison de Poitras et Montréal, personne ne refuse de lui paier 5s.

† Comme le chemin est extrêmement mauvais entre Longueuil et Chambly, et que ce relais est très long; il est rare que le même cheval puisse tirer une calèche tout ce chemin; c'est pourquoi qu'il est presque toujours nécessaire d'avoir deux chevaux, en ce cas le prix est de 6s9.

PAROISSES.	Maitres de Poste.	prix s. d.	Distance Supputée.
St. Charles - - -	Tetreau	2	2 lieues.
Un mile pour aller au passage - - -			
Traverse - - -	J. B. Tetreau		1 tiers
t. Denis - - -	L. Gadbois	3	3 lieues
St. Ours - - -	P. Lanchevin	3	3
Sorel - - -	P. Antaya	3	3

Les TRAVERSES se paient séparément des POSTES.

	Une Calèche.	ditto à deux chevaux.	Cheval et Cavalier.
Passage de Jac. Cartier, 18 sols	24 sols.	9 sols.	
De Ste. Anne, 15	20	8	
De Batiscan, 15	20	8	
De Champlain, 6	9	8	
Des Chenaux, 18	24	9	
De Repentigny au bout de l'Isle de Montreal, 60	60	40	

ABSTRAITS DE L'ORDONNANCE concernant la POSTE.

LES Maitres de Poste doivent fournir des chevaux et voitures aussitôt qu'ils en sont requis; s'ils retiennent un voyageur plus d'un quart d'heure dans le jour, ou une demie heure dans la nuit, et s'ils ne mènent pas à raison de deux lieues par heure (quand les chemins le permettent) ils paieront une amende de dix Shelings pour chaque contravention.

Une voiture tirée par un seul cheval sera païée à raison d'un Sheling par lieue—lorsqu'il y aura deux chevaux 1/6.

Ceux qui voyageront avec leurs propres voitures paieront 1/2 par lieue lorsqu'elle sera tirée par un cheval de Poste et 1/6 quand il y aura deux chevaux.

Une personne qui voyagera seule pourra porter 100 lb. pesant de bagage—Deux personnes dans la même voiture pourront avoir 35 lb. pesant de bagage chacune.

Une charette ou traine prise à louage pour transporter du butin de surplus, sera païé à raison de 9d par lieue, et portera, s'il est requis, 600 lb pesant.

Un cheval de selle pour un domestique suivant une caleche, ou pour quelqu'autre personne accompagnant une caleche, sera païé à raison de six pennies par lieue.

Nul Maître de Poste ne menera, sous quelque pretexte que ce soit, au-delà des limites qui lui sont assignées, sous peine d'un Sheling par chaque lieue qu'il passera la prochaine maison de Poste, excepté quand on n'y pourra point trouver de voiture, auquel cas il est requis de poursuivre.

Les bateliers ne doivent pas detenir les voyageurs : ils sont obligés d'entretenir de bons bacs, bateaux et canots où il est nécessaire, sous peine de dix Shillings.

Les Commissaires de Paix sont requis de lever ces amendes par Warrants, sur le serment d'un ou de plusieurs témoins digne de foi.

Il est ordonné que chaque Maître de Poste ait l'Ordonnance qui fait les reglomens de la Poste, affichée dans sa maison, pour l'inspection du public, avec l'avertissement suivant, publié par ordre de son Excellence le Général et signé par le Deputé Directeur Général de la Poste, auquel le Gouverneur a donné autorité de maintenir le bon ordre parmi les Maîtres de Poste en cette province; conséquemment si un Maître de Poste maltraitait un voyageur en quelque maniere, il faudrait en porter plainte incontinent au dit Directeur, pour que le delinquent soit traité suivant qu'il le merite, afin d'éviter semblables fautes de la part des autres.

AVERTISSEMENT.

LES Maîtres de Poste sont par le présent strictement requis de faire leur devoir avec prompti-

tude et bonne volonté, conformément à l'Ordonnance du 9 Mars, 1780—et si dans la suite ils reçoivent quelque mauvais traitement des Voisageurs, qu'ils en fassent sans aucun délai leur déclaration, en spécifiant les noms de ceux qui les auront insulté, afin d'obtenir satisfaction.

Chaque Maître de Poste est de plus requis d'apposer dans quelque endroit visible de sa Maison l'Ordonnance sus-mentionnée tout au long, en Anglois et en François, avec le présent Avertissement.

Par Ordre de Son Excellence,

HUGH FINLAY, D. D. G. P.

Du BUREAU de la POSTE, le 10 de Decembre, 1783.

LES Messieurs qui voient fréquemment entre Québec et Montréal, savent que la Poste est un établissement des plus utiles et des plus commodes; sans elle il y auroit beaucoup de délais et d'impositions sur le chemin: Il n'y auroit pas moyen d'avancer dans certains tems et certaines saisons, savoir, dans les tems des labours, des semences et des récoltes, et en toutes saisons lorsque le tems est mauvais, les nuits noires et les chemins bourbeux.

Les Maîtres de Poste se sont plaints depuis longtems d'une pratique injurieuse qui s'est insinuée et qui augmente journellement.

Dans les saisons que les habitans n'ont que peu à faire, quelques Messieurs pour épargner deux ou peut-être quatre sols par lieue, ou pour se dispenser de la peine de changer de voiture, engagent des habitans à les mener quatre, six, ou huit lieues de suite, en passant les Postes: Les Maîtres de Poste observent, qu'ils sont obligés de garder un certain nombre de chevaux, et de se garnir de voitures convenables; mais que leur chevaux restent à rien faire dans leur écuries à gros frais, tandis qu'on permet aux habitans de leur ôter le pain de la bouche, lorsque les tems sont beaux

beaux et les chemins bons; mais quand ils sont perilleux et qu'on ne peut mener qu'avec difficulté, il faut alors que les Postes marchent; personne ne passe les Maisons de Poste en ces tems.—Ils observent, et cela avec justice, qu'ils doivent avoir le bon avec le mauvais, et ils disent qu'à moins que cette façon d'agir, qu'on ne peut se dispenser de blamer, ne soit découragée, les Postes tomberont à terre, et tous ceux qui voieront seront sous le pouvoir des habitans, qui extorqueront ce qu'il leur plaira, et qui ne meneront que quand ils voudront.

Un peu d'attention à ce sujet, disposera ceux qui ont coutume de passer les Maisons de Poste, de faire à l'avenir comme ils voudroient qu'on leur fit.

La pitoïable considération d'épargner quelques sols, et le motif intéressé de se procurer un peu plus d'aïssance, disparaîtront en considérant, que la pratique dont on se plaint, privera le public à la fin des avantages provenans d'une Poste bien réglée.

Il a été trouvé nécessaire de décharger *François Barribeau*, de *Ste. Anne*, du service;—le public ne perdra rien par ce changement; *Joseph Gouin* qui y est établi Maitre de Poste à sa place, a de bons chevaux, et de honnes voitures; il a une maison excellente, de bons lits bien propres, et lui, et tous les gens qu'il a autour de lui, sont obligeans; il n'y a point une meilleure Poste entre *Québec* et *Montréal*; on espere que le public favorisera cet homme, qui fut pressé d'accepter l'emploi, après qu'il eut été offert au Capitaine *Joseph Goin*, qui declara son incapacité de servir en qualité de Maitre de Poste par raison de mauvais état de sa santé.

HUGH FINLAY.

POST-OFFICE, 10th December, 1783.

THE Gentlemen who travel frequently between *Québec* and *Montreal*, know that the Post is a most useful and convenient establishment; without it
there

there would be great delay and much imposition on the road: indeed there would be no getting forward at certain times and seasons, viz. in plowing time, seed time, and in harvest, and in all seasons when the weather is bad, in dark nights, and when the roads are deep.

The Maitres de Poste have long complained of an injurious practice which has crept in, and which encreases.

In the seasons when the country people have but little to do, some Gentlemen, to save a penny or two pence per league, or to save themselves from the trouble of changing carriages often, engage habitans to carry them four, six, or eight leagues on a stretch, passing the Post-houses. The Maitres de Poste observe, that they are obliged to keep a certain number of horses, and provide proper carriages, but that their horses stand idle in their stables at great expence whilst the habitans are permitted to take the bread out of their mouths, when the weather is fine and the roads good; but whenever it is perilous and a hardship to drive, they are obliged to turn out; no person passes a Post-house at these times.—They very justly observe, they ought to have the good with the bad, and they say, that unless this blameable practice is discouraged, the Post will fall to the ground: Then will all travellers come under the power of the country people, who will exact just what they please, and drive but when they will.

A little attention to this matter, will dispose those who have made a practice of passing the Post-houses, to do as they would be done by.

The paltry consideration of saving a few pence, or the selfish motive of more ease, will vanish when one considers that the practice complained of will in the end deprive the public of the great benefits arising from a well regulated Post.

It has been found necessary to discharge *François Barribeau*, of *Ste. Anne*, from the service; the public will lose nothing by that change; *Joseph Goin*, who is appointed *Maitre de Poste* in his stead, has good horses and carriages, he has an excellent warm house, good clean beds, and he and all the people about him are obliging—there is not a better stage between *Quebec* and *Montreal*: It is hoped that the public will countenance this man, who was pressed to accept the employment, after it had been offered to Captain *Joseph Goin*, who declared his incapacity to serve as *Maitre de Poste* on account of his ill state of health.

HUGH FINLAY.

CATALOGUE du Clergé Séculier et Régulier
du Diocèse de Québec.

Mgr. JEAN OLIVIER BRIAND, Evêque de Québec.
Mgr. LOUIS PHILIPPE MARIOTHAUX d'ESGLIS,
Evêque de Doryllée, Coadjuteur de Québec.

M. Gravé,
M. St. Onge,
M. Montgolfier,
M. Hubert, } Vicaires Généraux.

GOVERNEMENT de QUÉBEC.
EN LA VILLE.

M. Augustin Hubert, Curé,
M. Lefebvre,
M. Chauvet, } Vicaires.

Au Séminaire.

M. Bedard, Supérieur. | M. Chauvaux.
M. Gravé. | M. Paquet.
M. La Haille. | M. Robert.

Aux Jésuites.

Le R. Pere de Glapion, Supérieur.
Le Pere Casot,

Aux

Aux Récollets.

Le R. Pere Berey, Supérieur et Commissaire-général.
 Le Pere Idore. | Le Pere le Simple.

A l'Hôpital Général.

M. Raizene, Chapelain.

En l'Isle d'Orléans.

Mgr. d'Esgris, St. Pierre et St. Laurent.

M. Hamel, Vicaire de Mgr. d'Esgris.

M. Guichaux, Ste. Famille.

M. Le Guern, St. François.

M. Pinet, St. Jean.

Côté du Sud du Fleuve.

M. Dubois, Bécancour.

Le P. Louis, Récollet, St. Jean, St. Pierre et Gen-
 tilly.

M. Gatién, Lotbinière.

M. Louis Hubert, Ste. Croix.

M. Noël, St. Antoine.

M. Griault, St. Nicolas.

M. Verreau, l'ainé, Ste. Marie.

M. Jean, St. François et St. Joseph.

M. Vesina, St. Henri.

M. Berthiaume, Pointe Lévi et Beaumont.

M. Sarault, St. Charles.

M. Roy, St. Gervais et Protais.

M. Lagroix, St. Michel.

M. Garrault, St. Vallier et Berthier.

M. Bedard, St. François et St. Pierre.

M. Perrault, le jeune, St. Thomas.

M. Panet, le jeune, l'Islet.

M. Paquet, le Cap St. Ignace et l'Isle aux Oies.

M. Verreau, le jeune, St. Roch.

M. Faucher, St. Jean-port-joli.

M. Lefebvre, Ste. Anne.

M. Panet, l'ainé, Rivière Ouelle.

M. Truteau, Kamouraska.

M. Leclerc, Cacouna, l'Isle Verte et Rimouski.

- M. Le Roux, Isles de la Magdelaine.
 M. Bourg, Riviere St. Jean, Acadie, Baie des Chaleurs et Gaspé.
 M. M'Donald, Isle St. Jean.
Côté du Nord du Fleuve.
 M. Parent, Tadoussac.
 M. Compain, Isle aux Coudres, Eboulemens, et Malbaie.
 M. Gagnon, Baie St. Paul et Petite Riviere.
 M. Corbin, St. Joachim.
 M. Dérome, Ste. Anne et St. Ferréol.
 M. René Hubert, Chateau Riché et Ange Gardien.
 M. Renaud, Beauport.
 M. Borel, Charlesbourg.
 Le P. Giroult, Jésuite, Nouvelle Laurette.
 M. De Lotbiniere, Ancienne Laurette.
 M. Deschenaux, Ste. Foi.
 M. Beriau, St. Augustin.
 M. Bailly, Pointe aux Trembles et Écureuils.
 M. Fillion, Cap Santé.
 M. Labadie, Deschambault.
 M. Guay, Ste. Anne et Grondines.
 M. Huot Baptiskan, Champlain, Ste. Génévieve, et Riviere des Envies.

GOUVERNEMENT de MONTREAL.
 EN LA VILLE.

Au Séminaire.

- | | |
|---|----------------|
| M. Montgolhier, Supérieur du Séminaire, Curé. | |
| M. Guay, | M. Dézery, |
| M. Poncin, | M. Guillemain, |
| M. Robert, | M. Dufau, |
| M. Brassier, | M. Ecuyer. |

Au Collège.

M. Curateau.

Aux Jésuites.

Le R. P. Well, Supérieur.

Aux Récollets.

Le R. Pere Théodore, Supérieur.

Paroisses

Paroisses de l'Isle de Montréal.

- M. Gallet, Lachine.
 M. Conefroy, Pointe Claire.
 M. Besson, Ste. Genevieve et Ste. Anne.
 M. Bauzel, St. Laurent.
 M. Fortin, Sault aux Récollets et Riviere des Prairies.
 M. Racine, Pointe aux Trembles et Longue Pointe.

De l'Isle Jesus.

- M. Marchant, St. François.
 M. Renoyer, St. Vincent de Paul.
 M. Lemaire, St. Martin et Ste. Rose.

Côté du Nord du Fleuve.

EN LA VILLE DES TROIS-RIVIERES.

- M. St. Onge, desservant le Cap de la Magdelaine et la Pointe du Lac.
 M. Mailloux, Curé des Trois-Rivieres.
 M. Bertrand, Yamachiche.
 Le P. Petrimoult, Récollet, Riviere du Loup.
 M. Rinfret, Maskinongé.
 M. Catin, St. Cuthbert.
 M. Pouget, Berthier et la Noray.
 M. St. Germain, Repentigny et St. Sulpice.
 M. Archambault, la Valtrie et St. Paul.
 M. Petrimoult, St. Pierre du Portage à l'Assomption.
 M. Bro, St. Jacques de la Nouvelle Acadie.
 M. Foucher, St. Henri de la Mascouche.
 M. Beaumont, la Chenaye.
 M. Proult, Terrebonne.
 M. Perrault, l'ainé, Riviere du Chêne et Blainville.
 Mrs. Guichard, Lagarde, et Brun, Lac des deux Montagnes.

Mrs. Hubert et Payet, au Detroit, &c.

Côté du Sud du Fleuve.

- M. Deguyre, St. Michel de Vaudreuil.
 M. Denau, Soulange et l'Isle Perot.
 M. Dumouchel, Chateauguai, Sault St. Louis, et St. Regis.
 M. Gamelin, St. Philippe et St. Constant, D

- M. Filiou, la Prairie.
 M. Demeulle, Longueuil.
 M. Dufrost, Boucherville.
 M. Duburon, Varennes.
 M. Carpentier, Vercheres.
 M. Kimbert, Contrecœur.
 M. Martel, le jeune, Sorel et l'Isle du Pas.
 Le P. Chrisostome, Récollet, Maska.
 M. Lenoir, St. François.
 M. Brassard, Nicolet et Baie du Fevre,
 En la Riviere Chambly.
 M. Menard, Chambly.
 M. Picard, Pointe-Olivier.
 M. Du Rouvray, St. Hyacinthe.
 M. Noisieux, St. Mathieu de Belœil.
 M. Martel, l'ainé, St. Charles.
 M. Gervaise, St. Antoine.
 M. Cherrier, St. Denis.
 M. Porlier, St. Ours.

*Clergé de l'Eglise Anglicane dans la Province de
Québec*

- David François de Monmollin, Recteur de Québec.
 David Chabrand De l'Isle, Recteur de Montréal.
 Jean Baptiste Leger Veyssiere, Recteur des Trois-
 Rivieres.
 James Tanfwell, Maitre de l'Academie de Quebec.

*Extrait des Etrennes Mignonnes de Paris, pour
l'année 1782.*

RECETTE contre les CHENILLES.

Mettés du savon noir une quantité suffisante dans de l'eau, pour le faire bien mousser; prenés ensuite un goupillon avec lequel vous aspergerés les plantes ou arbres couverts de Chenilles; on assure que cette eau les fait crever promptement.

Messire AUGUSTIN DAVID HUBERT, Curé de Québec, a fait au Prône le Dimanche 23 Novembre, le Discours suivant :

JE vois, mes freres, avec d'autant plus de douleur, la Picote se repandre dans cette ville, que je crains qu'on ne puisse détruire facilement ce préjugé si enraciné qui est de faire suer les enfants atteints de cette maladie, et de les tenir jour et nuit dans une chaleur excessive: c'est une erreur, mes freres, dont de tristes exemples, n'ont que trop prouvé le danger. Il est certain que le vin, les liqueurs, l'air chaud, les couvertures pesantes, fauchent annuellement des milliers d'enfants qui auroient été guéris si on ne leur avoit donné que de l'eau pure. Ce n'est point ici le lieu de vous indiquer la maniere de traiter cette maladie; vous pouvés consulter tous les docteurs François et Anglois, qui tous s'accordent en ce point de faire observer exactement aux enfants un regime rafraichissant, de leur donner des legumes et laitages pour nourriture, de leur faire prendre l'air tous les jours avant l'éruption, et surtout dans les accès de fièvre, et les syncopes où ils tombent quelque fois; de leur retrancher toute espèce de viande; de les tenir aux fraix pendant l'éruption, et de changer souvent l'air, en ouvrant les portes ou les fenêtres; de les tenir propres et de les changer souvent de linges; de leur donner pour toute boisson de l'eau ou du petit lait, ou du lait de beurre. Il est nécessaire de les purger doucement de tems en tems avant et après la Picote; pour cela adressés vous aux medecins qui leur donneront les remedes les plus simples. On a crû que vous serieés dociles à mes avis, et que vous abandonneriés absolument l'ancienne methode de traiter cette maladie, qui l'a toujours rendu si meurtriere, pour vous attacher à cette nouvelle que je vous indique, et dont on éprouve tous les jours les bons effets. C'est à la recommandation de graves ma-

gistrats de cette ville, et par amour pour l'humanité que je vous donne ces conseils. Si vous voulés suivre ces directions qui sont très aisées, vous diminuerez certainement les ravages de cette maladie. Quelques-uns en profiteront sans doute, car il y en a qui sont extrêmement sensés, et rempli d'un véritable amour paternel; mais aussi il y en a d'autres qui sont trop bruts pour en sentir l'utilité, et trop feroçes pour donner quelques soins à leurs familles.

P A R I S.

Promotion de Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit, du 8 Juin, 1783.

M. M. Le Duc de Bethune,
 Le Duc de Lavauguyon,
 Le Comte de Tavanne,
 Le Comte d'Escars,
 Le Comte de Vaudreuil,
 Le Chevalier de Cruffol,
 Le Comte de Guisphen,
 Le Marquis de Jaucourt,
 Clermont d'Amboise,
 Vintimille,
 De Guignes,
 D'Ecquevilly,
 Estherazy,
 Montesquiou,
 La Salle,
 Damas De Cruz,
 Montmorin,
 Chabot,
 Marquis De Bouilli,
 Le Comte De Rochambeau,
 Le Comte d'Affry,
 Langeron.

Promotion de M. echaux de France, du 12 Juin, 1783.

M. M. Le Comte De Mailly,
 Le Marquis d'Aubeterre,

Le Prince de Beauvaux,
 Le Marquis de Castrics,
 Le Duc de Croi,
 Le Duc de Laval,
 Le Comte de Vaux,
 Le Marquis Defegur,
 Le Comte de Stainville,
 Le Marquis de Levis.

Le Roi a nommé le Chevalier le Gardeur de Repantigny, Commandant-general de la Côte d'Affrique, du Sénégal, et dépendance.

ANÉCDOTE MODERNE.

QUOIQUE les histoires anciennes et modernes nous fournissent des traits qui attirent avec juste droit notre admiration et nos applaudissemens; néanmoins le recit de l'anecdote suivante plaira d'autant plus à nos lecteurs, qu'elle renferme en même tems un exemple d'un courage inflexible à tous obstacles, et un modele d'humanité la plus désintéressée, et qui n'a pour guide que le desir de sauver la vie à des malheureux compatriotes exposés à un danger qui paroïssoit inévitable à tous autres qu'au courageux Boussard.—Enfin nous serons ravis de voir le courage et le merite honorés et recompensés dans une personne d'une condition commune.

Extrait d'une lettre de Mr. De Crofne, Intendant à Rouen, à Mr. Necker, Contrôleur Général des Finances en France, en datte du 17 Decembre, 1777.

LE 31 Aoust dernier, vers neuf heures du soir, un vaisseau de la Rochelle, chargé de sel, aiant huit personnes d'equipage et deux passagers à bord, s'est jetté sur les bancs de Dieppe. Le vent étoit si impetueux, la mer si agitée, qu'un pilote qui essaïa quatre fois de l'atteindre pour le conduire en sureté au port, ne put y parvenir. Un autre pilote nommé Boussard, homme courageux et déterminé,

voiant que le timonier tenoit une mauvaise route, ce qui exposoit le vaisseau à une destruction presque inévitable, tâcha par ses signaux et par le moyen d'un porte-voix de le redresser dans sa route; mais l'obscurité de la nuit, le siffemens des vents et le bruissement des flots, empêchoient le capitaine de voir ou entendre, ce qui, s'il l'avoit vu ou entendu, auroit sauvé son vaisseau, qui alla s'échouer à trente brasses au dessus des bancs.

Bouffard attendri par les cris de ces infortunés naufragés, forma la généreuse résolution de leur porter secours au peril de sa vie; il fut sourd aux remontrances de ses amis qui lui représentoient l'impossibilité du succès; et renvoia sa femme et ses enfans qui tâchoient de le détourner de son dessein; il s'attacha un cable autour du corps et en arreta le bout à un quai, et se jange dans la mer pour porter un autre cable au vaisseau: quand il en fut près, une vague l'en éloigna et le laissa sur le rivage. Il fut ainsi vingt fois rejeté après autant d'efforts pour atteindre le vaisseau; néanmoins son ardeur ne fut point du tout abattue, quoiqu'il se fut fait beaucoup de mal, aiant été ainsi jetté sur le rivage: il se precipita donc de nouveau dans la mer, une vague le fit passer sous le vaisseau; alors on le crut perdu, mais un instant après il reparut tenant dans ses bras un matelot qui avoit été emporté de dessus le pont et l'ammena à terre sans mouvement et presque mort.

Après mille efforts, il atteignoit le vaisseau et jeta sur le pont le cable qu'il portoit, ceux à qui il restoit assez de force s'y attachèrent et furent tirés sains et saufs sur le rivage.

Bouffard alors, croiant avoir sauvé tout l'équipage, abattu de fatigue, le corps tout froissé, se rendit avec peine dans une cabane, où on avoit porté les infortunés, qui, grâce à lui, avoient échapé à la mort. Là il devint si foible qu'il tomba et s'évanouit.—On lui donna quelques secours et il rendit l'eau salée qu'il avoit avalée. A peine avoit-il recouvré ses esprits,

qu'il entendit encore des cris venants du vaisseau; à l'instant il s'échappe des bras de ceux qui lui portoient secours, court vers la mer, s'y plonge de nouveau et eut le bonheur de sauver un autre homme, l'un des passagers, qui s'étoit saisi d'un des débris du vaisseau, mais n'avoit pas eu assez de force pour s'en débarasser, lorsque les autres s'étoient sauvés par le moyen du cable.

De dix personnes qui étoient à bord, il n'en est resté que deux, dont les corps furent trouvés le lendemain matin, et les huit autres durent leur vie à l'intrepidité et à l'humanité de Bouffard. **DE CROSNE.**

M. Necker aiant communiqué au Roi le contenu de la lettre ci-dessus, par l'ordre de sa Majesté, écrit de sa propre main la lettre suivante au pilote de Dieppe.

BRAVE HOMME,

Je n'ai reçu qu'avant hier de l'Intendant le récit de l'action courageuse que vous avez faite le 31 d'Aoust dernier; et je l'ai présenté hier au Roi, qui m'a commandé de vous exprimer la satisfaction que lui en a causée la lecture, et de vous informer que votre action lui a paru sous un jour si agréable qu'il a ordonné qu'on vous fit une gratification de 1000 livres, et qu'on vous assurât d'une pension de 300. J'écris à l'Intendant en conséquence de cet ordre. Continuez de donner tout le secours dont vous êtes capable à ceux qui en ont besoin; et priez tous les jours pour votre bon Roi qui aime les hommes braves, et se trouve heureux de trouver une occasion de les récompenser.

NECKER, *Contrôleur-général*

des Finances.

Paris, 22 Decembre, 1777.

La conduite du jeune Prince dans le fait ci-dessus ne lui fait pas moins d'honneur que l'humanité de Bouffard ne lui en fait à lui-même et à sa patrie. Qu'il seroit heureux pour les sujets si leurs princes disposoient toujours des deniers publics pour des sujets semblables.

ANECDOTES.

A La prise d'Oja, sur la côte de Zanguebar, en Afrique, un jeune Maure, poursuivi dans les bois avec sa maîtresse, qui n'avoit pas voulu se séparer de lui, se tourna vers ceux qui le pressoient, et l'embrassant d'une main, il se préparoit à combattre de l'autre. Silveyra, officier Portugais, touché de ce spectacle, leur laissa la vie et la liberté. *A Dieu ne plaise, dit-il, que mon épée coupe des liens si tendres.*

Dans la vente des esclaves à Alger, un Espagnol aiant entendu qu'on l'avoit donné pour cent piastres, demanda, tout bouffi de colere, si on le prenoit pour une bourrique, et si un homme de sa façon n'étoit estimé que ce prix.

Un officier fort avare, avoit mis deux cents écus en or dans sa manche: un boulet de canon lui emporta le bras où étoit son trésor. Il s'écria, voyant son bras en l'air, ah! mes deux cents écus!

Je me suis apperçue, disoit la Reine Frédigonde, qu'on a volé dans nos celliers plusieurs jambons. Une Bourgeoise aujourd'hui éclateroit de rire en apprenant qu'une Reine alloit dans ses celliers, et savoit le compte de ses jambons.

On reprochoit à un Gouverneur de la Virginie de saluer un négre qui l'avoit prévenu: *je serois facbé,* dit-il, *qu'un esclave fut plus bonnête que moi.*

Un Miamis tenoit ce discours à un de nos Missionnaires: *Nous ne pouvions plus bien vivre ensemble ma femme et moi. Mon voisin n'étoit pas mieux avec la sienne, nous avons changé de femme, et nous sommes tous contents.*

Un Seigneur dans le Vexin Normand, avoit une jeune nièce qui aimoit un jeune homme de son voisinage, et qui en étoit éperdument aimée, déclara à ce

jeune homme qu'il ne lui accorderoit sa nièce qu'à condition qu'il la porteroit sans se reposer jusqu'au sommet d'une montagne qu'on voïoit des fenêtres de son château. L'amour et l'espérance firent croire à cet amant que le fardeau seroit léger ; en effet, il porta sa bien-aimée, sans se reposer, jusqu'à l'endroit indiqué, mais il expira une heure après des efforts qu'il avoit faits. Sa Maîtresse au bout de quelques jours mourut de douleur et de chagrin. L'Oncle en expiation de leur malheur qu'il avoit causé, fonda sur la montagne un Prieuré qu'on appelle le *Prieuré des deux amants*.

Fait curieux et extraordinaire.

On mande de Petersbourg, en date du 2 Juin 1782, que d'après le rapport du dénombrement de la population du district de Schuiska, remis la même année à la Chancellerie du Gouvernement de Moscou, il existe dans ce district, un païsan appelé Fœdor Vassili, qui de deux femmes qu'il a épousées successivement, a eu un nombre d'enfans fort extraordinaire. La première lui en donna 69 en vingt-sept couches ; elle avoit eu quatre couches de 4, sept de 3, et seize de 2. La seconde n'a eu que huit couches, dont six de 2 enfans chacune, et deux de 3 : ces deux femmes, en 35 couches, l'on fait pere de 87 enfans, dont il n'est mort que 4 ; de maniere que sa famille est encore aujourd'hui de 83.

Bons mots.

Un homme fort obéré s'en alloit dans la rue tout mélancolique. Un passant lui demanda quel étoit le sujet de sa tristesse. Je dois, dit-il, et ne saurois paier. Bon ! lui repartit l'autre, laissez cette inquiétude à votre créancier.

Un païsan alla trouver un Avocat pour consulter une affaire. L'Avocat, après l'avoir examinée, lui dit qu'elle étoit bonne. Le païsan païa la consultation, et

et lui dit ensuite ; "A présent que vous êtes païé, dites
" moi franchement, trouvez-vous mon affaire
" bonne?"

Conte.

Un Ecclésiastique surpris par la nuit, au milieu de la campagne, rencontre un voleur qui, content de lui dérober un manteau, le laisse poursuivre son chemin. Mais le bon Ecclésiastique, moins touché de cette perte que de celle de l'ame du voleur, pense que le seul moïen de lui sauver ce dernier péché est de lui remettre son vol. Il revient en conséquence sur ses pas; et dit au voleur: " Mon ami, je vous fais présent du manteau que vous m'avez pris."—Comme vous êtes dans votre quart-d'heure de libéralité, répondit le voleur, je vais en profiter. Il lui ôta aussitôt son habit. L'Ecclésiastique qui sentit le froid, sentit aussi refroidir sa charité; il dit au voleur que pour son juste-corps, il ne lui donnoit point, et qu'il le lui feroit rendre en l'autre monde.—Puisque vous me faites crédit jusques-là, reprit le voleur, je vais encore vous ôter le reste de vos habits; et il le dépouilla jusqu'à la chemise.

Épigramme d'un Médecin.

Il a rendu son ame à Dieu,
Le Médecin, Monsieur Matthieu,
Qui rendoit la ville déserte ;
La Mort fait une grande perte.



Un jour d'hiver qu'il faisoit du verglas,
Deux bons suppôts du dieu de la bouteille,
Après avoir vuïdé dans un repas
Douze flacons du doux jus de la treille,
S'en retournoient en se donnant le bras.
Ah! ah! dit l'un en faisant un faux-pas,
Il fait glissant, retiens-moi la Rapiere:
Ce pavé ci, fischtre, est diablement fier!
Fier! reprit l'autre: eh! pas tant, car hiee
Il a baisé quatre fois mon derriere.

Un avare connu disoit devant sa femme :
 Le grand diable d'enfer,
 Viendrait à rendre l'ame,
 Je n'hériterois pas de ses cornes. **Mon cher,**
 Reprit avec douceur Madame :
 Pourquoi ces regrets insensés ?
 N'en avez-vous donc pas assez ?

I D Y L E.

Que ces moineaux amoureux,
 Me disoit Colin, m'enchantent !
 Sais-tu ce qu'ils font tous deux ?
 Ils chantent.

Ils expriment leurs amours,
 Et leur bonheur est extrême :
 Chantons, nous ferons toujours
 De même.

Nous étions seuls, je le crus.
 D'abord je fus enchantée ;
 Mais bientôt après je fus
 Quittée.

Et tandis qu'il me quittoit,
 Ah ! quel affront je devore !
 Le tendre moineau chantoit
 Encore.

De l'amour et du desir
 La pointe est piquante et douce ;
 Las ! faut-il que le plaisir
 L'émousse !

Colin, malgré ce défaut,
 Vaut trois amans de la ville :
 Mais un moineau seul en vaut
 Un mille.

POIDS et COURS de la MONNOIE en la Province de Québec suivant l'Ordonnance du 29 Mars, 1777.

L' O R.	Poids. Gros grs.	C. établi.		An. C.	
		£. s. d.	ll. s. d.		
La Portugaise pèsant -	18 6	4 0 0		96 0 0	
La Moydore - - -	6 20	1 10 0		36 0 0	
Le Quadruple ou pièce de quatre Pistoles } -	17 0	3 12 0		84 0 0	
La Guinée - - - -	5 8	1 3 4		28 0 0	
Le Louis d'Or - - -	5 3	1 2 6		27 0 0	

En païant deux pennys un farthing (ou quatre sols et demi) pour chaque grain au-dessous du dit poids.

L' A R G E N T.		C. établi.		An. C.	
		£. s. d.	ll. s. d.		
La Piaïtre Espagnole - - -		0 5 0		6 0 0	
L'Ecu d'Angleterre - - -		0 5 6		6 12 0	
L'Ecu de France de 6 livres tournois		0 5 6		6 12 0	
L'Ecu de France de 4 livres 10 sols tournois } -		0 4 2		5 0 0	
Le Sheling Anglois - - -		0 1 1		1 6 0	
La pièce de France de vingt- quatre sols tournois } -		0 1 1		1 6 0	
L'Éscalin - - - - -		0 1 0		1 4 0	
La pièce de France de trente-six sols tournois } -		0 1 8		2 0 0	

Toutes les différentes pièces de Monnoie d'Or ou d'Argent ci-dénommiées, les plus hautes comme les plus basses, auront cours à raison de ces différens taux. Et les dites espèces de Monnoie, ou aucune d'elles, seront légalement données en paiement de toutes dettes quelconques.